

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le six mars, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, POTTIEZ Bruno, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, CAMUS Lydie, HANNEBICQ Nicolas, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne et BLANQUART Alain

Absents représentés : DERAEDT Didier par AGEORGES Benoit
LEVEL Sébastien par THOREL Gilles

Secrétaire de séance : POTTIEZ Bruno

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de la famille OBRY à l'occasion du décès de Mme Sophie CARON.

Puis des remerciements pour le colis des aînés : M. et Mme LAVERSIN, M. et Mme LEFEBVRE, M. et Mme PAYELLEVILLE et M. et Mme CHAVERON.

RECONDUCTION ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que la CAPSO a mis en place différents dispositifs afin d'accompagner les communes notamment via les Conseillers en Energie Partagé. L'objectif : aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le Conseiller en Energie Partagé est à la fois la plateforme ressource et l'ingénierie technique d'une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine des collectivités locales. Chacune des missions du conseiller est réalisée avec l'implication de la commune bénéficiaire du service.

Les missions principales :

- Suivi des données de consommation énergétique de la commune et analyse annuelle
- Réalisation d'un bilan énergétique personnalisé
- Accompagnement à la réalisation d'une étude thermique
- Accompagnement à la réalisation d'études de faisabilité d'énergies renouvelables
- Appui à la mise en œuvre d'un projet relatif au contrat d'objectif territorial énergies renouvelables

- Accompagnement des projets de rénovation/construction de bâtiments
- Accompagnement des projets de rénovation/construction d'éclairage public
- Optimisation financière, captation d'aides financières et aide à la préparation des dossiers
- Vérification et validation des exigences techniques des cahiers des charges.

Il est demandé au conseil municipal de signer la convention pour une durée de 3 ans et pour un coût de 452€/ an. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

ENGAGEMENTS, LIQUIDATION ET MANDATEMENTS DES DEPENSES

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Chapitre	Crédits votés au BP 2019	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives en 2019	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
20	3 918,40	16 000,00	19 918,40	4 979,60
23	101 590,77	230 928,43	332 519,20	83 129,80

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable et valide les montants ci-dessus.

ADHESION ASSURANCE STATUTAIRE 2020

Les collectivités assument la charge financière de la protection sociale des agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité : elles continuent de verser les salaires des agents en incapacité physique. Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en terme de coût et de délai de remboursement. C'est le cas pour nous depuis mai 2013, puis reconduit en 2016. Il faut aujourd'hui signer pour un nouveau contrat. L'assureur retenu par le CDG est Groupama. Les taux de garantie ont changé, après comparaison des taux actuels et des taux proposés, le conseil municipal se pose la question s'il ne faudrait pas se renseigner auprès d'autres organismes. Le conseil municipal à 9 voix pour contre 4 abstention décide de se renseigner ailleurs et d'effectuer une autre réunion pour revoir la question.

ACHAT POUR L'ECOLE

Le conseil d'école ayant eu lieu juste avant la réunion de conseil, ce dossier n'est plus à l'ordre du jour.

POINT SUR LES TRAVAUX ENGAGES

- Travaux voirie rue de Baudringhem : l'appel d'offres a eu lieu et la commission appel d'offres s'est réuni. M. le Maire propose de ne lancer aucuns travaux au vue du prochain changement de conseil municipal. Il est procédé au vote : 2 conseillers souhaitent engager les travaux, 10 s'abstiennent.
- Les travaux de l'Eglise continuent
- Les travaux d'électricité à l'intérieur de l'Eglise (hors marché) seront en grande majorité pris en charge par la Paroisse.

- Rénovation éclairage public rue du Paradis, rue du Smetz, rue André Woëts + ajout de lampes rue Principale (juste avant le pont), les travaux débuteront jeudi 12 mars.

OCCUPATION DES SALLES

L'adjointe soulève un problème de places lors des activités sportives du mercredi. La salle de motricité est trop petite pour le nombre de personnes qui participent aux activités et un problème de rangement du matériel se pose. Pendant le même créneau horaire une autre association occupe la salle polyvalente pour d'autres activités et sont moins nombreux. Il est proposé un échange de salles. Une quarantaine de personnes participent également à l'activité de la salle polyvalente. L'échange est donc impossible.

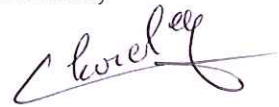
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Bruno POTTIEZ



Le Maire,



Gilles THOREL